

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE BÉGIN

Bégin, le 7 décembre 2020

PROCES-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de Bégin tenue le 7 décembre 2020 à 18h49, à huis clos par voie de Messenger en raison de la pandémie à la COVID 19, sous la présidence de Monsieur le maire M. Gérald Savard.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

M. Romain Tremblay,	conseiller au siège no 1
M. Mario Samson,	conseiller au siège no 2
M. Stécy Potvin,	conseiller au siège no 3
M. Ghislain Bouchard,	conseiller au siège no 4
M. Alexandre Germain,	conseiller au siège no 5
Mme Caroline Audet	conseillère au siège no 6

Assiste également à cette séance :

Mme Mireille Bergeron, secrétaire-trésorière et directrice générale

ORDRE DU JOUR

- 1.00 Mot de bienvenue ;
- 2.00 Signification de l'avis de convocation ;
- 3.00 Adoption de la tenue de la séance par voie Messenger ;
- 4.00 Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
- 5.00 Adoption du budget pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021 ;
- 6.00 Taux de la taxe foncière ;
- 7.00 Adoption triennal d'immobilisation pour les exercices financiers 2021, 2022 et 2023 ;
- 8.00 Période de question ;
- 9.00 Levée de la séance extraordinaire.

1.00 MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, observe un court moment de silence, et après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance.

2.00 ADOPTION DE LA TENUE DE LA SÉANCE PAR VOIE MESSENGER

RÉSOLUTION NUMÉRO 20-12-236
TENUE DE LA SÉANCE DU CONSEIL VIA MESSENGER

Le conseil de la municipalité de Bégin siège en séance extraordinaire ce 7 décembre 2020 par voie de Messenger.

Sont présents à cette visioconférence par voie Messenger : le maire M. Gérald Savard, les conseillers et conseillères : M. Romain Tremblay, M. Mario Samson, M. Stécy Potvin, M. Ghislain Bouchard, M. Alexandre Germain et Mme Caroline Audet.

Assiste également à la séance par voie de Messenger : Mme Mireille Bergeron, directrice générale et secrétaire-trésorière.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 9 décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029 daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par Messenger ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stécy Potvin, appuyé M. Romain Tremblay et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par Messenger.

QUE le conseil accepte, étant donné que tous les membres sont présents que la séance débute à 18h49 au lieu de 19 h.

3.00 SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Tel que le stipule l'article 153 du Code municipal, Madame la secrétaire-trésorière et directrice générale constate et mentionne que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié à tous les membres du conseil municipal.

4.00 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION NUMÉRO 20-12-237 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Caroline Audet ;
APPUYÉE PAR M. Ghislain Bouchard ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par la secrétaire-trésorière et directrice générale.

Adoptée

5.00 ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2021

RÉSOLUTION NUMÉRO 20-12-238

ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2021

ATTENDU les dispositions contenues aux articles 954 et suivants du Code municipal;

ATTENDU que le conseil de la municipalité de Bégin prévoit des dépenses équivalentes aux revenus, le tout réparti comme suit :

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Exercice se terminant le 31 décembre 2021

REVENUS DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Taxes	925 016
Paievements tenant lieu de taxes	66 590
Transferts	291 877
Services rendus	36 024
Imposition de droits	6 000
Amendes et pénalités	4 500
Intérêts	10 100
Autres revenus	39 813
SOUS-TOTAL	1 383 420 \$

REVENUS DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT 478 627

APPROPRIATION SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ 68 528

GRAND TOTAL DES REVENUS 1 930 575 \$

DÉPENSES DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Administration générale	291 894
Sécurité publique	153 930
Transport	342 728
Hygiène du milieu	235 952
Santé et bien-être	24 500
Aménagement, urbanisme et dévelop.	58 563
Loisirs et culture	72 059
Frais de financement	25 306
SOUS -TOTAL	1 204 932 \$

REMBOURSEMENT DE LA DETTE À LONG TERME **108 300**

DÉPENSES A CONSTATER A POURVOIR DANS LE FUTUR **4 676**

DÉPENSE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT **595 950**

REMBOURSEMENT FONDS DE ROULEMENT **16 717**

GRAND TOTAL DES DÉPENSES ET DE LA DETTE À LONG TERME 1 930 575 \$

POUR CES MOTIFS,
IL EST PROPOSÉ PAR M. Romain Tremblay ;
APPUYÉ PAR M. Alexandre Germain ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

Que le budget de l'année financière 2021 soit
accepté tel que présenté ci-haut.

Adoptée

6.00 TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE

**RÉSOLUTION NUMÉRO 20-12-239
TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE 2021**

ATTENDU que pour défrayer les dépenses prévues au budget 2021, il est requis une somme de 1.00 \$ à imposer sur tous les biens fonds imposables de la municipalité tels que portés au rôle d'évaluation en vigueur;

ATTENDU que le règlement numéro 27, adopté par le conseil municipal de Bégin, le 6 août 1945, permet de fixer le taux de la taxe foncière générale par simple résolution;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Mario Samson ;
APPUYÉ PAR M. Ghislain Bouchard ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que la taxe foncière générale applicable à tous les biens fonds imposables de la municipalité soit fixée à 1.00 \$ du 100 \$ d'évaluation pour l'exercice financier 2021.

Adoptée

D'autre part, Mme la secrétaire-trésorière et directrice générale fait part à l'assistance des montants des diverses compensations qui seront en vigueur pour 2021 :

Tarification des services	
Aqueduc et égout	300 \$ par logement
Aqueduc	141 \$ par logement
Service de la dette-Aqueduc	57 \$ par unité de logement desservi
Service de la dette-Eaux usées	60 \$ par unité de logement desservi
Service de la dette-développement domiciliaire	0.02 \$ / 100 \$ d'évaluation
Service de la dette – travaux publics	0.01 \$ / 100 \$ d'évaluation
Vidange fosses septiques	62.50 \$ par unité de logement desservi
Déneigement d'une partie du chemin du Lac-à-L'Ours (20-357)	118.50 \$ par unité de logement admissible

**Tarification des résidences permanentes, saisonnières et fermes
pour les déchets et les matières recyclables**

Bac roulant	Annuels	Saisonniers	Dans les secteurs de villégiature couverts par des conteneurs, la tarification sera la même qu'au bac.
	226.00 \$	113.00 \$	
Fréquence	2 sem.		

Tarification des institutions, commerces et industries pour les déchets

		Grandeur				
Bacs roulants (max 3)	Qté	Fréquence	240L		360L	
		1-3	2 sem.	150.00 \$		150.00 \$
Conteneurs (max 6)	Qté	Fréquence	2vg	4vg	6vg	8vg
			Annuels	1	hebdo	1 800.00 \$
Saisonniers	1	hebdo	900.00 \$	1 150.00 \$	1 425.00 \$	1 700.00 \$
		Qté	Fréquence	240L		
Matières organiques	1-6	2 sem.	90.00 \$			

7.00 ADOPTION TRIENNAL D'IMMOBILISATION POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2021, 2022 ET 2023

**RÉSOLUTION NUMÉRO 20-12-240
ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2021, 2022 ET 2023**

ATTENDU les dispositions de l'article 953.1 du Code municipal concernant l'adoption d'un programme triennal d'immobilisations ;

ATTENDU que le conseil de la municipalité de Bégin prévoit réaliser les projets suivants au cours des exercices financiers, 2021, 2022 et 2023 ;

RÉSUMÉ DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2021, 2022 ET 2023

	2021	2022	2023
<i>Fond développement territoire</i>	Trampoline parc millénaire 40 000	30 000	30 000
<i>Programme taxe d'accise</i>	Gainage et colmatage 150 000 Plan d'intervention 25 000 Reprofilage de fossés 20 000 Divers travaux voiries 200 000	197 795	211 270
<i>Autres projets d'investissements</i>	Habit pompiers 2 400 Lumières de rues 8 000 Automobile électrique 40 000 Génératrice PMU 75 000 Compteur d'eau 10 000 Douche pompiers 10 000 Forêt nourricière / mère nourricière 13 750	0	0
	595 950 \$	231 270 \$	241 270 \$

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Alexandre Germain;
APPUYÉ PAR Mme Caroline Audet ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que le programme triennal d'immobilisations pour les exercices financiers 2021, 2022 et 2023 soit accepté tel que présenté ci-haut.

Adoptée

8.00 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

9.00 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

RÉSOLUTION NUMÉRO 20-12-241 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

N'ayant plus d'items à l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Stécy Potvin ;
ET APPUYÉ PAR : M. Ghislain Bouchard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

De lever la présente séance extraordinaire à 18 h 59.

Adoptée

Je, Gérald Savard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**M. GÉRALD SAVARD,
MAIRE.**

**MME MIREILLE BERGERON,
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ET
DIRECTRICE GÉNÉRALE.**